



HIVER 2024

Printemps



6 Marché aux Chevaux
59380 BERGUES
Tél: 03.28.68.69.60

Courriel / Web
info@adav-vacances.com
www.adav-vacances.com

 Adav Vacances & Voyages



Scannez moi
et accédez
à ma version numérique

Enfants et adolescents

Sommaire séjours Hiver

Séjour	Département	Tranche d'âge	Effectif	Tarif en €	Zone	km de pistes	Page
Roc d'enfer	Haute-Savoie	6 - 12	50	855	A-B-C	50	5
Collet d'Allevard	Isère	6 - 12	50	810	A-B-C	35	6
Abondance	Isère	6 - 12	50	780	A-B-C	30	7
Thollon les Mémises	Haute-Savoie	6 - 14	50	850	C	50	8
Saint-Jean-d'Aulps	Haute-Savoie	8 - 11	50	885	A-B	50	9
Les Balcons du Mont Blanc	Haute-Savoie	6 - 17	50	845	A-B-C	129	10
Valcenis	Savoie	6- 17	70	915	C	125	11
Morillon	Haute-Savoie	6 - 17	70	895	A - B	145	12
Châtel	Haute-Savoie	6 - 17	50	885	A-B-C	83	13
Aussois	Savoie	6 - 17	60	860	A-B-C	55	14
Saint-François Longchamp	Savoie	6 - 17	50	885	A-B	65	15
Valmeinier	Savoie	10 - 17	50	925	A-B-C	150	16
Morzine-les-Gets	Haute-Savoie	10-17	50	895	A-B-C	180	17
Saint-Gervais	Haute-Savoie	10 - 17	50	955	A-B-C	350	18





Nos équipes d'animation

Pour garantir la qualité de nos séjours, nous recrutons à un recrutement très strict de nos équipes d'animation et mettons en place pour elles des journées de formation et d'informations.

Le directeur du séjour :

Le plus grand soin est apporté à son recrutement. Il est l'élément moteur d'un séjour, celui qui saura «faire monter la mayonnaise» au sein de l'équipe d'animation donc celui qui sera garant de la pleine réussite du séjour. Depuis 2000, l'ADAV finance le BAFD, formation du directeur, à ses meilleurs animateurs. Ils sont étroitement liés à l'organisation des séjours et aux décisions prises par l'association. Les directeurs participent chaque année à un séminaire de formation interne.

Les animateurs :

Nous en avons recruté plus de 1000 en 2017. Chaque animateur embauché à l'ADAV doit être majeur, titulaire du BAFA ou stagiaire. Pour les séjours ski, un bon niveau de ski est exigé.

Les différentes phases du recrutement des animateurs :

1. Mise à disposition d'un vivier de CV via le site web ADAV
2. Recrutement des animateurs par les directeurs
3. Contrat de travail
4. Réunions de préparations de séjours
5. Suivi et évaluation des animations
6. Envoi de la grille d'évaluation avec clause d'impossibilité de retravailler avec l'ADAV si évaluation trop moyenne ou négative.

Nos garanties

- ☑ Tous nos séjours sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- ☑ Agrément préfectoral de Tourisme AG.059.95.0001 du 07.12.95 et inscription au registre des opérateurs de voyages et séjours le 03.11.20 ATOUT FRANCE - IM059110043
- ☑ Agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) N° UD59L ESUS 2018 007 N 343712493 en date du 03/04/2018
- ☑ Agrément permanent Jeunesse et Sports et Education Populaire 59.968 du 07.01.92
- ☑ Agrément Sous-Préfecture de Dunkerque n°5374 du 07.08.87 (déclaration de création) et n°w 594 007 244 renouvelé le 22.12 2014

- ☑ Partenaire de l'ANCV - Agrément chèques vacances
- ☑ Adhérent de l'ADOES et de l'UNODESC, Syndicats de l'Economie Sociale
- ☑ Adhérent de l'APES Economie Sociale et Solidaire du Nord
- ☑ Application sans réserve de la Convention Collective de l'Animation n° 3246
- ☑ Couvertures Professionnelles :
 - Assurance responsabilité Civile - MAIF Police 1646545P à hauteur de 3.048.980 e par sinistre
 - Assurance rapatriement et frais de sauvetage pour chaque participant
 - Caution bancaire auprès de Groupama

Charte de qualité

Cette charte est envoyée à la collectivité adhérente (C.E, mairie...) pour transmission aux familles et aux adolescents.

Il s'agit d'un contrat moral que les enfants s'engagent à respecter durant la colo. Les quelques principes qui suivent ont été rappelés afin que l'on évite les conflits au maximum.

Les abus :

L'usage de la drogue (médicament et produits illicites) est strictement interdit dans les séjours. La consommation de tabac est légalement interdite en centre de vacances sauf s'il existe une autorisation écrite parentale connue du directeur (voir fiche d'inscription). Dans ce cas, celle-ci se réalisera dans le respect du groupe et notamment des non-fumeurs.

La consommation libre d'alcool est interdite.

Le vol comme la consommation de drogue ou d'alcool peut amener le directeur avec l'accord de l'ADAV à exclure définitivement l'enfant.

L'assistant sanitaire est responsable de la santé du groupe, lui seul peut administrer des médicaments. Son accord est donc nécessaire pour toute automédication, d'autant plus si celle-ci n'est pas préconisée par ordonnance.

La vie de groupe :

Chacun doit participer à la construction du groupe et veiller à la bonne ambiance. Le respect de la personnalité et des différences de chacun n'est pas un vieux principe inutile, il est la base de toute vie en collectivité. Nous attendons des attitudes ouvertes et tolérantes de la part de tous les participants, entre eux, vis à vis de l'équipe d'animation, du personnel de cuisine et de service et des chauffeurs de bus.

La vie en communauté impose des règles élémentaires telles que :

- Le respect des horaires
- La politesse
- Le vocabulaire utilisé
- La manière d'écouter sa propre musique...

De la même manière vos principes religieux et culturels ne

doivent pas faire obstacle à la cohésion du groupe. La religion est une affaire privée qui ne doit pas entraver la vie du groupe. D'autre part, un éventuel couple ne doit pas imposer sa propre vision des vacances au groupe. Nous ne vous imposons pas la séparation, nous attendons donc de votre part que vous ne nous imposiez pas votre couple.

Les repas :

L'ADAV garantit un équilibre alimentaire à chaque repas mais en communauté nous ne pouvons pas satisfaire tous les goûts particuliers pourtant pour des raisons de santé évidente nous devons veiller à ce que chacun se nourri correctement.

Le matériel :

L'ADAV met à votre disposition un matériel de qualité permettant de mettre en place une multitude d'activités. Nous souhaitons vous faire prendre conscience que la détérioration volontaire du matériel (comme nous l'avons déjà constaté) nuit aux autres, autant qu'à vous-même si vous cautionnez ce comportement en y participant.

Donc pour prévenir ce type de comportement nous vous précisons que celui qui casse ou détériore le matériel le remplace ou le répare, et cela pendant la colonie, il faut savoir assumer ses actes. Nous tenons par ailleurs à préciser que nous savons faire la différence entre l'usure et la détérioration, nous comptons sur vous pour faire de même.

L'esprit :

Les séjours de vacances ne sont pas des simples produits de consommation, nous tenons à ce que chacun y trouve sa place et y participe activement. L'entraide ou la solidarité sont des comportements que nous cherchons à initier ; s'ils sont naturels pour vous, ne vous gênez surtout pas.

Les activités mises en place par les animateurs sont adaptées à vos besoins et aspirations, toutefois si l'une d'entre-elles ne vous séduit pas a priori, nous vous demandons dans l'intérêt du groupe de ne pas nuire à celle-ci.

Nos tarifs

Les tarifs hivers comprennent :

- La pension complète 4 repas
- Les forfaits
- Le matériel
- Les cours ESF 5x2 heures pour tous sur la quasi-totalité de nos séjours.
- L'encadrement ADAV (1 adulte pour 7 enfants)
- Les casques de sécurité pour tous
- L'assurance rapatriement
- Le transport

Nos tarifs ne comprennent pas :

- Les dépenses personnelles
- L'adhésion : 6€ pour l'année par famille ou 60€ pour l'année par collectivité
- Frais de dossier : 15€ par dossier
- L'assurance annulation : 4% du prix du séjour (facultative)
- Surcoût aérien éventuel lié aux taxes d'aéroport (ex : coût du gasoil)
- Les acheminements de province



LE ROC D'ENFER

Haute-Savoie : Bellevaux à 20 km de Thonon et 30 km de Cluses

• Le domaine skiable :

Le Roc d'Enfer : 50 km de pistes

En Haute-Savoie, au cœur du chablais, le Roc d'Enfer est un domaine skiable familial né de l'union de deux villages au pied du majestueux Roc d'Enfer. Il offre un ski plein d'évasions et de plaisirs
Le domaine skiable comprend **2 stations reliées : La Chèvrerie et Saint Jean d'Aulps.**

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- Passage des tests pour tous
- Insignes pour tous
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au chalet
- Casque de ski pour tous et sur-casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- Initiation au **biathlon**
- Atelier découverte **sculpteur sur bois**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre centre, très convivial, bénéficie d'une situation exceptionnelle puisque nous arrivons skis aux pieds au chalet.

5 salles d'activités dont 1 pour la boum, baby-foot, ping-pong et terrain extérieur.

Cuisine familiale préparée sur place (servie à table)

• Chambres :

Chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires et douches sur le palier.

• Situation Géographique :

En Haute-Savoie, au cœur des Alpes, le village de Bellevaux, c'est la découverte d'un panorama époustouflant sur le Chablais français et la chaîne alpine.

C'est l'occasion de vibrer sur ses pentes enneigées, de s'oxygéner sur ses dizaines de sentiers balisés et enfin de goûter au calme des chants d'oiseaux de son jardin alpin.

50 km de pistes

32 pistes

7 vertes

11 bleues

12 rouges

2 noires

Altitude de 1000 à 2244m

6 - 12 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet en pied de pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)

Du 02-03 au 09-03-2024 (B)

855€

Tout compris
(voir page 4)



COLLET D'ALLEVARD

Isère : 55 km de Chambéry, 50 km de Grenoble

35 km de pistes
26 pistes

6 vertes

9 bleues

7 rouges

4 noires

Altitude de 1450 à 2100m

6 - 12 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

Chalet sur les pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)
Du 17-02 au 24-02-2024 (A-C)
Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)
Du 02-03 au 09-03-2024 (B)

810€

Tout compris
(voir page 4)

• Le domaine skiable :

Le Collet d'Allevard : 35 km de pistes

Station familiale, festive et conviviale, le Collet d'Allevard séduit les skieurs de tous niveaux. Elle se compose de trois secteurs : le super Collet (1640m), le Prérond (1450m) et les Tufts (1450m). Les lieux sont aussi réputés pour la pratique du ski nocturne. Neuf pistes, soit 15 km de pistes sont entièrement éclairées et desservies. C'est l'un des plus grands domaines d'Europe !

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- Passage des tests pour tous
- Insignes pour tous
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au chalet
- Casque de ski pour tous et sur-casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- **Ski nocturne**
- **Une séance de raquettes chasse aux trésors avec manipulation DVA**
- **Luge**
- **Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.**

• Hébergement :

Notre chalet est situé en bordure de piste, avec un fil neige à proximité immédiate, à 1450m d'altitude.

Le centre dispose de : 5 grandes salles d'animation, d'une salle de projection, baby-foot, ping-pong, local à ski

Cuisine familiale préparée sur place.
Restaurant panoramique.

• Chambres :

Chambres de 3 à 4 lits. Une salle de bain pour deux chambres. Sanitaires sur le palier.

• Situation Géographique :

La station du Collet d'Allevard se situe à l'extrémité nord de la Chaîne de Belledonne en Isère, à 50 km de Grenoble. La station Collet d'Allevard offre un panorama saisissant sur la vallée de Grévisaudan, les massifs de Belledonne et de la Chartreuse, la cluse de Chambéry et le massif des Bauges. Entre forêts d'épicéas et grands espaces, le domaine skiable convient à tous les niveaux de pratique. C'est aussi le « must » pour profiter des pistes, la nuit, et profiter ainsi d'un décor somptueux...



ABONDANCE

Haute-Savoie : Abondance à 13 km d'Evian et 20 km de Thonon

•Le domaine skiable :

Abondance : 30 km de pistes

Un petit village haut savoyard qui propose des pistes adaptées à tous les niveaux de ski au cœur du domaine international des Portes du Soleil. Mariage heureux : la pierre, le bois, les alpages, le grand air... A deux pas de la Suisse. ABONDANCE offre un environnement dans la plus pure des traditions savoyardes : accueil & authenticité pour des « vacances HEUREUSES ». **Idéal pour les débutants.**

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- Passage des tests pour tous
- Insignes pour tous
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au chalet
- Casque de ski pour tous et sur-casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- Atelier découverte **sculpteur sur bois**
- **Construction d'igloos** avec un professionnel.
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre chalet se situe à 1500 mètres du domaine d'Abondance et de la Chapelle d'Abondance. A 20 mètres de l'arrêt des navettes de la station. 4 salles d'activités + 1 pour la boum et une salle à manger. Cuisine familiale préparée sur place (servie à table)

• Chambres :

Chambres de 2 à 6 lits avec sanitaires complets pour certaines et sanitaires et douches sur le palier pour les autres.

• Situation Géographique :

Située au nord de la Haute-Savoie, à 30 km du lac Léman, et à seulement 15 minutes de la frontière suisse, la station village d'Abondance propose un décor somptueux, en plein cœur de la vallée.

Accueil chaleureux, joies des activités de pleine nature et patrimoine réservé s'unissent pour le parfait bonheur des amoureux de la montagne.

30 km de pistes

14 pistes

2 vertes

7 bleues

3 rouges

2 noires

Altitude de 1140 à 1700 m

6 - 12 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet à 1500 m des pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)

Du 01-03 au 09-03-2024 (B)

780€

Tout compris
(voir page 4)



THOLLON-LES-MÉMISES

Haute-Savoie : à 15 km d'Evian-les-Bains et à 20 km de Thonon-les-Bains

50 km de pistes
15 pistes
+ un plateau débutants
2 vertes
3 bleues
9 rouges
1 noire

Altitude de 1000 à 2000 m

6 - 14 ans
50 enfants + 7 adultes

Transport
Car grand tourisme
(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet à 700m des pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

850€

Tout compris
(voir page 4)

• Le domaine skiable :

Thollon-les-Mémises : 50 km de pistes

Thollon-les-Mémises est un authentique village Haut-Savoyard, sur les balcons du Lac Léman, à 950 m d'altitude. Thollon-les-Mémises est une petite station familiale (50 km de pistes) à proximité d'Evian-les-Bains et de Thonon-les-Bains. Cette station de ski familiale est idéale pour tous les niveaux de pratique: 50 km de pistes de ski alpin et un plateau dédié aux débutants.. Le domaine comprend également de nombreux sentiers balisés pour de magnifiques balades en raquettes et bien d'autres animations... **Un cadre idéal et un dépassement garanti.**

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- Passage des tests pour tous
- Insignes pour tous
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- 2 locaux à skis : au chalet et au pied des pistes
- Casque de ski pour tous et sur-casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- Randonnée **raquettes**
- **Atelier participatif** autour de la **fabrication artisanale du fromage et du beurre**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre domaine flambant neuf se situe à 700 mètres du domaine skiable. Le centre dispose de : trois grandes salles d'activités, toutes équipées; une véranda avec espace de jeux et détente; un city stade pour jeux extérieurs

• Chambres :

Chambres de 3 à 7 lits, toutes équipées de sanitaires complets privatifs.

• Situation Géographique :

Le célèbre guide Michelin la caractérise comme étant « le plus bel observatoire sur le Léman ». Les huit hameaux du village, entre le ciel, le lac et les montagnes, font partie intégrante de ce joli paysage implanté dans un territoire exceptionnel, qui possède un patrimoine géologique remarquable, labellisé Geoparc mondial UNESCO



ST-JEAN-D'AULPS

Haute-Savoie : 28 km de Cluses et 25 km de Thonon-les-Bains

• Le domaine skiable :

Le Roc d'Enfer : 50 km de pistes

En Haute-Savoie, au cœur du chablais, le Roc d'Enfer est un domaine skiable familial né de l'union de deux villages au pied du majestueux Roc d'Enfer. Il offre un ski plein d'évasion et de plaisirs. Le domaine skiable comprend **2 stations reliées : La Chèvrerie et Saint Jean d'Aulps.**

• Ski alpin :

- 6 demi-journées de ski alpin
- passage des tests pour tous
- insignes pour tous
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au chalet
- Casque de ski pour tous et sur casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- Atelier découverte **sculpture sur bois**
- Atelier d'**apiculture**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

50 km de pistes
23 pistes

5 vertes

7 bleues

10 rouges

1 noire

Altitude de 900 à 1800m

8 - 11 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

(à disposition pendant tout le séjour)

• Hébergement :

Le chalet, de taille familiale, est composé de deux bâtiments fonctionnels.

3 salles d'activités, baby-foot, ping-pong, salle informatique.

Cuisine soignée avec spécialités locales préparées par le patron.

• Chambres :

Chambres de 2 à 8 lits avec douches et toilettes sur le palier.

• Situation Géographique :

Dans un cadre sauvage et préservé, Saint-Jean-d'Aulps village et station familiale du domaine des Portes du Soleil, offre un paysage grandiose dans une nature préservée, au pied du Roc d'Enfer.

Magnifiques pistes en forêts et splendides paysages de la Combe de Graydon, des Dents du Midi en Suisse et du Lac Léma.

Du ski pour tous dans une ambiance sympa.

Chalet à 250 m des pistes

Du 24-02 au 03-03-2024 (A-B)

855€

Tout compris
(voir page 4)



LES BALCONS DU MONTBLANC

Savoie : 50 km d'Annecy, 11 km de Megève

129 km de pistes

99 pistes

23 vertes

37 bleues

34 rouges

5 noires

Altitude de 1150 à 2100m

6 - 17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet sur les pistes

entièrement à notre disposition

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

Du 24-02 au 02-02-2024 (A-B)

Du 02-03 au 09-03-2024 (B)

845€

Tout compris
(voir page 4)

• Deux domaines skiables :

LE VAL D'ARLY: 129 km de pistes. 2 domaines skiables pour tous les niveaux :

• **Notre domaine privé** : au pied du chalet (4 km de pistes). Domaine privé, idéal pour l'apprentissage du ski sans bousculade (2, 3 ou 4 jours selon les facilités et aptitudes de chacun). Idéal les premiers jours pour se (re)mettre dans le grand bain du sport de glisse.

• **LE VAL D'ARLY : à 5mn (125 km de pistes)** Le domaine comprend une liaison skis au pied sur 4 stations : (1, 2 ou 3 jours selon le niveau des enfants) . Crest-Voland Cohennoz, Flumet, Notre Dame de Bellecombe, Praz sur Arly. Avec 125 km de pistes, il vous fera découvrir des pistes ludiques de tous niveaux entre forêts, alpages et villages de caractère

• Ski alpin :

- 5 jours complets de forfait ski
- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- passage des tests pour tous
- insignes pour tous
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au chalet
- Casque de ski pour tous et sur casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- Randonnée **raquettes** sur les pistes balisées
- **Construction d'igloos**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Au cœur du Val d'Arly, notre centre est idéalement situé sur les pistes à côté des forêts et des randonnées. Notre centre possède son propre domaine privé de ski. Il dispose de 2 salles d'activités, baby foot, ping pong. Cuisine très soignée préparée sur place. Wifi sur le centre

• Chambres :

Chambres de 2 à 8 lits avec sanitaires privatifs

• Situation Géographique :

Les Balcons du Mont-Blanc sont situés à Saint Nicolas La Chapelle, à 1180 m d'altitude, à 10 minutes du centre-ville de Flumet et de ses commerces. Ils sont à 20 minutes de Megève, 15 minutes de Praz-sur-Arly, 30 minutes d'Albertville, à 1 heure d'Annecy

Les chalets se situent sur un versant de la chaîne des Aravis, face au majestueux Mont-Blanc.



VAL CENIS

Savoie : 22 km de Modane et 60 km de Tignes

• Le domaine skiable : Le Val Cenis: 125 km de pistes.

Plus grande station de ski de Haute-Maurienne, Val Cenis se compose en fait d'une succession de villages (Termignon, Lanslebourg, Les Champs, Lanslevillard et Le Haut) où règne une forte tradition d'accueil et d'hospitalité dictée par le tout proche col du Mont Cenis, lieu de passage millénaire entre France et Italie. Entre traditions et modernité, Val Cenis a su trouver une juste harmonie. Au cœur de villages chaleureux et animés, le ski « idéal » se décline ici sur un vaste domaine moderne et varié où toutes vos attentes seront comblées. En outre, les jeunes pourront skier sur la plus longue piste verte en Europe...

• Ski alpin :

- 5 jours complets de forfait ski
- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- passage des tests et insignes pour tous
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au chalet
- Casque de ski pour tous et sur-casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- Snow tubing
- Ski nocturne
- Une demi-journée randonnée raquettes
- Piscine
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre centre est situé à **400 mètres des pistes**. **Le centre est entièrement à notre disposition** (pas de cohabitation).

3 salles d'activités, aire de jeux privée, un salon TV, wifi, deux salles à manger (cuisine familiale préparée sur place)

• Chambres :

Chambres de 2 à 9 lits avec salle d'eau privative (douche + lavabo). Blocs sanitaires sur le palier.

• Situation Géographique :

Notre centre est situé à l'entrée du village de Lanslebourg, entre Vanoise et Mont-Cenis, sur les chemins du Baroque et les Cols de légende. Ce bourg typiquement savoyard est un petit coin de paradis au cœur de la Savoie, la Haute-Maurienne Vanoise, à proximité du parc national de la Vanoise. Ce territoire frontalier avec l'Italie est tout à fait remarquable ! Composé de 5 villages : Bramans, Sollières-Sardières, Termignon, Lanslebourg et Lanslevillard, Val Cenis est le reflet d'un mélange harmonieux entre des villages traditionnels préservés et le charme d'une nature intacte ouvrant la voie aux plaisirs de toutes les glisses.

125 km de pistes

58 pistes

12 vertes

20 bleues

21 rouges

5 noires

Altitude de 1300 à 2800m

6 - 17 ans

70 enfants + 10 adultes

Transport

Car grand tourisme

(à disposition pendant tout le séjour)

Départ des pistes à 400 m du chalet et retour à ski au chalet

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

915€

Tout compris
(voir page 4)



Haute-Savoie : 15 km de Cluses, 5 km de Samoëns

145 km de pistes
75 pistes
14 vertes
13 bleues
22 rouges
6 noires

Altitude de 700 à 2500m

6 - 17 ans
50 enfants + 7 adultes

Transport
Car grand tourisme
(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet à 400 m des pistes
(navette devant le centre)

Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)
Du 02-03 au 09-03-2024 (B)

895€

Tout compris
(voir page 4)

▪ **Le domaine skiable :**

Le domaine skiable Massif: 145 km de pistes

Située en haute-Savoie, le domaine compte parmi les plus grands domaines reliés de France. Domaine skiable d'altitude leader en Haute-Savoie, il bénéficie de l'un des meilleurs enneigement des Alpes Françaises.

Le Massif relie 4 stations: Samoëns, les Carroz d'Arrache, Morillon, Sixt Fer à Cheval.

▪ **Ski alpin :**

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- remise des insignes pour tous
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- Casque de ski pour tous

▪ **Autres activités :**

- **Randonnée raquettes**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

▪ **Hébergement :**

Chalet **exclusivement ADAV** (pas de cohabitation). Il est situé à **400m du départ des pistes** (navette devant le centre) et dispose de 3 salles polyvalentes, d'un espace lecture, d'une aire de jeux extérieure (dont coin trappeur...)

Cuisine soignée préparée sur place. Deux salles de restauration.

▪ **Chambres :**

Chambres de 2 ou 4 lits avec sanitaires sur le palier. Certaines sont équipées de douches + lavabos.

▪ **Situation Géographique :**

Des forêts immenses de sapins et de mélèzes, un superbe lac, une rivière sauvage... vous êtes à Morillon, en plein coeur de la Vallée du Haut-Giffre.

Station porte d'entrée du Grand Massif, la glisse est une tradition vivace. Que l'on soit débutant ou initié, fondu de ski, amateur de pentes douces ou de sensations fortes, chacun saura trouver piste à ses skis.



#CHATEL

CHÂTEL

Haute-Savoie : 40 km d'Evian, 5 km de la frontière suisse

• Le domaine skiable :

Châtel : 83 km de pistes.

Station-village familial situé à la frontière franco-suisse, Châtel est une station «P'tits Montagnards» de Ski France

Elle a gardé son authenticité tout en proposant des équipements de pointe.

Les jeunes skieront sur **Super Chatel, Barbossine, Linga et Pré la Joux.**

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- remise des insignes
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au pied des pistes
- Casque de ski pour tous

• Autres activités :

- **Ski nocturne**
- **Patinoire**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre centre de vacances est situé au cœur de Châtel à **600 mètres du départ des pistes.**

Il dispose de 5 salles d'activités, soirées musicales animées, baby-foot, ping-pong, télévisions, coin repos et lecture...seront au programme.

Cuisine très soignée préparée sur place.

• Chambres :

Chambres de 2 à 7 lits avec sanitaires privés.

• Situation Géographique :

Un petit village haut savoyard qui propose des pistes adaptées à tous les niveaux de ski **au cœur du domaine international des Portes du Soleil.** Mariage heureux: la pierre, le bois, les alpages, le grand air...à deux pas de la Suisse.

Châtel offre un environnement dans la plus pure des traditions savoyardes : accueil et authenticité pour des «vacances heureuses».

83 km de pistes

49 pistes

13 vertes

15 bleues

16 rouges

5 noires

Altitude de 1100 à 2200 m

6 - 17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

Options payantes :

•Train

•Surf

Chalet à 400 m des pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)

885€

Tout compris
(voir page 4)



AUSSOIS

Savoie : 7 km de Modane, 30 km de St Jean de Maurienne

55 km de pistes
21 pistes

5 vertes

6 bleues

7 rouges

3 noires

Altitude de 1500 à 2750 m

6 - 17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

Chalet à 300m des pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)
Du 24-02 au 02-02-2024 (A-B)
Du 02-03 au 09-03-2024 (B)

860€

Tout compris
(voir page 4)

• Le domaine skiable :

Aussois : 55 km de pistes.

En Savoie, au cœur du Chablais, Aussois est un authentique village savoyard où **tourisme rime avec qualité de vie et harmonie.**

Aussois propose **un domaine skiable alpin de 55 km**, varié et ensoleillé, situé entre 1 500m et 2 750m d'altitude, adapté à tous les niveaux.

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- remise des insignes (débutants)
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au pied des pistes
- Casque de ski pour tous et sur-casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- **Snow tubing**
- **Visite de l'Arche d'Oé**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre centre très convivial se trouve au cœur du village et à **300 mètres des pistes.**
Le centre est entièrement à notre disposition.
2 salles d'activités, baby-foot, ping-pong
Cuisine familiale préparée sur place (servie à table)

• Chambres :

Chambres de 2 à 6 lits avec lavabos et douches dans les chambres pour la plupart et bloc sanitaire sur les paliers.

• Situation Géographique :

Aux portes du Parc National de la Vanoise, Aussois a su garder l'âme d'un village savoyard. Authenticité et évolution ont fusionné pour offrir aux amoureux de la montagne un cadre de vie et un lieu de séjour exceptionnels.



ST FRANÇOIS LONGCHAMP

Savoie : 20 km de St Jean de Maurienne, 30 km de Moûtiers

• Le domaine skiable :

St Francois-Longchamp : 65 km de pistes.

A deux pas du Col de la Madeleine, la station de Saint François Longchamp offre un panorama grandiose sur les massifs de Belledonne, de l'Oisans et du Mont-Blanc. Le domaine de St François est relié à celui de Valmorel avec des pistes adaptées à tous les niveaux.

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- remise des insignes pour tous
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- Local à skis au pied des pistes
- Casque de ski pour tous et sur-casque de sécurité ADAV

• Autres activités :

- Snake glisse
- Rail luge
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

65 km de pistes

30 pistes

8 vertes

13 bleues

6 rouges

3 noires

Altitude de 1450 à 2550m

6 - 17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

• Hébergement :

Notre chalet, de style savoyard, est situé à **200 mètres du télésiège. Le centre est entièrement à notre disposition** 2 salles d'activités, salle TV, baby foot et ping-pong. Cuisine avec spécialités locales préparées par le patron.

• Chambres :

Chambres de 2 à 8 lits avec douche dans chaque chambre. WC sur le palier.

• Situation Géographique :

1ère station de la vallée de la Maurienne, Saint François Longchamp bénéficie d'un enneigement de qualité exceptionnelle.

Cette station a su garder son âme de village et offre ainsi la possibilité de varier les plaisirs entre «grand ski» et balades permettant de découvrir les traditions savoyardes.

Chalet à 200m des pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)

Du 02-03 au 09-03-2024 (B)

885€

Tout compris
(voir page 4)



Savoie : 25 km de st Jean de Maurienne et 87 km d'Albertville

VALMEINIER VALLOIRE

150 km de pistes

89 pistes

20 vertes

28 bleues

32 rouges

9 noires

Altitude de 1500 à 2600m

10 - 17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet en pieds de pistes

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)

925€

Tout compris
(voir page 4)

• Le domaine skiable :

Galibier Thabor (Valmeinier-Valloire): 150 km de pistes.

Le domaine skiable Galibier-Thabor regroupe les stations de **Valloire et de Valmeinier**. Il fait référence à deux sommets emblématiques de la région qui culminent à plus de 3000m. Le pied de piste culmine à 1800 mètres d'altitude d'où un enneigement assuré.

• Ski alpin :

- 5 jours complets de forfait ski
- 2 moniteurs ESF * 5 jours (débutants)
- remise des insignes (débutants)
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au chalet
- Casque de ski pour tous

• Autres activités :

- **Bowling**
- **Snake glisse**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre centre est situé **en pied de piste** de la station de Valmeinier-Valloire.

Retour et départ du chalet ski aux pieds.

8 salles d'activités, une salle disco, baby foot, ping-pong, billard, bibliothèque, salle de projection.

Restauration sous forme de self service préparée par un chef cuisinier sur place.

• Chambres :

Chambres de 4 à 7 lits avec sanitaires sur le palier.

• Situation Géographique :

La station de ski de Valmeinier est située au cœur de la vallée de la Maurienne (Savoie) sur le domaine skiable de «Galibier Thabor».

A la frontière des Alpes du Nord et des Alpes du Sud, à proximité du Parc National de la Vanoise et celui des Ecrins, Valmeinier est la dernière née des stations de Maurienne.



MORZINE-LES GETS

Haute-Savoie : 25 km de Cluses, 30 km de Thonon les Bains

▪ Le domaine skiable :

Morzine-Les Gets : 180 km de pistes.

Au cœur du grand domaine skiable des Portes du Soleil, Morzine-les-Gets figure parmi les stations les plus renommées de Haute-Savoie. Le domaine relie le Pléney et Nyon à Morzine, les Chavannes et le Mont Chéry aux Gets.

▪ Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- remise des insignes pour tous
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au pied des pistes
- Casque de ski pour tous

▪ Autres activités :

- Soirée disco à la **patinoire**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

180 km de pistes

148 pistes

15 vertes

59 bleues

57 rouges

17 noires

Altitude de 1000 à 2300m

10 - 17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet à 700m des pistes

▪ Hébergement :

Notre chalet de style savoyard est situé à **700m** du centre de la station et de la télécabine (navettes devant le chalet).

3 salles d'activités + 1 salle de télévision + 1 discothèque + terrain multisports de 9 000m². Cuisine soignée avec spécialités locales préparées par le patron.

▪ Chambres :

Chambres de 2 et 4 lits avec lavabos, douches et WC.

▪ Situation Géographique :

Au sommet de la Chamossière, on distingue le Lac Léman, le Mont-Blanc et la frontière suisse à quelques encablures...de quoi situer Morzine en un coup d'œil : un village station niché au creux des Alpes, entre montagnes et forêts, à seulement 30 km de Thonon-les-Bains.

Les jeunes profiteront pleinement de ce domaine skiable exceptionnel, en plein cœur des Portes du Soleil.

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)

Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)

895€

Tout compris
(voir page 4)



SAINT GERVAIS

Haute-Savoie : 25 km de Chamonix, 30 km de Cluses

350 km de pistes

219 pistes

38 vertes

65 bleues

82 rouges

34 noires

Altitude de 1150 à 2500m

10 - 17 ans

50 enfants + 7 adultes

Transport

Car grand tourisme

Chalet à 300 m des pistes

• **Le domaine skiable :**

• **Evasion Mont-Blanc : + de 350 km de pistes**

Relié au domaine skiable **Evasion Mont-Blanc**, Saint-Gervais les bains permet d'offrir un domaine alpin de tout premier plan.

Evasion Mont Blanc est un domaine skiable incluant **5 stations de ski :**

Combloux, Megève, La Giettaz, Saint Gervais Mont Blanc, Saint Nicolas de Véroce

• **Ski alpin :**

- 2 moniteurs ESF * 5 jours (débutants)
- remise des insignes (débutants)
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au pied des pistes
- Casque de ski pour tous

• **Autres activités :**

- **Patinoire** en veillée
- **Piscine**
- **Match de hockey** (si l'équipe joue à domicile)
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• **Hébergement :**

Notre centre flambant neuf est situé à seulement **300 mètres des pistes. Le centre est familial (capacité de 50 enfants) et entièrement à notre disposition.**

3 salles d'activités avec tableau numérique ainsi que beaucoup de matériel pédagogique.

Cuisine soignée comprenant au moins un repas savoyard durant le séjour (self service).

• **Chambres :**

Chambres de 2 à 8 lits avec sanitaires complets privatifs.

• **Situation Géographique :**

Saint-Gervais-les-Bains est la commune la plus haute de France et d'Europe occidentale en raison de la présence du sommet du Mont-Blanc sur son territoire.

Cette station haut-savoyarde, nichée en contrebas du Mont-Blanc permet d'admirer depuis son domaine skiable une magnifique vue sur celui-ci. Station familiale bien ensoleillée, Saint-Gervais permet de bénéficier de vacances agréables dans un cadre somptueux.

Du 10-02 au 17-02-2024 (C)
Du 24-02 au 02-03-2024 (A-B)

955€

Tout compris
(voir page 4)



Séjour Printemps

**Enfants
Juniors
Adolescents**

Morzine-Avoriaz

22





Savoie : 12 km de la Plagne; 40 km de Tignes

193 km de pistes
129 pistes
4 vertes
64 bleues
44 rouges
17 noires

Altitude de 1200 à 3226m

6 - 17 ans
50 enfants + 7 adultes

Transport
Car grand tourisme
(à disposition pendant tout le séjour)

Chalet à 5 km des pistes
(navette devant le centre)

Du 21-04 au 28-04-2024 (A-B)

850€

Tout compris
(voir page 4)

▪ **Le domaine skiable:**

Les Arcs/Peisey-Vallandry: 193 km de pistes: bienvenue sur l'un des plus beaux balcons d'Europe ! Le domaine c'est avant tout 5 ambiances à découvrir entre: Bourg-Saint-Maurice, Arc 1600, Arc 1800, Arc 1950 et Arc 2000. C'est un formidable terrain de jeux, de l'Aiguille Rouge (3 226m) et ses pentes mythiques au village de Villaroger (1 200m) sans oublier son ski en forêt. Au programme : air pur, grands espaces, joie de vivre et sérénité - la liberté retrouvée...

▪ **Ski alpin :**

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- remise des insignes
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au pied des pistes
- Casque de ski pour tous

▪ **Autres activités :**

- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

▪ **Hébergement :**

Notre chalet de style savoyard est situé à quelques minutes des pistes. Une grande salle d'activités équipée (50m²) Cuisine soignée avec spécialités locales préparées par le patron.

▪ **Chambres :**

17 chambres de 2 à 6 lits, toutes équipées de salle de bain et WC privés.

▪ **Situation Géographique :**

Peisey-Nancroix est un petit village typiquement savoyard situé dans la vallée de la Tarentaise, à la porte du Parc National de La Vanoise. Notre chalet, à 1450m d'altitude, bénéficie d'une situation exceptionnelle en fond de vallée au coeur d'une nature savoyarde préservée. C'est un petit coin de paradis pour des vacances authentiques et dépaysantes, avec pour voisinage: marmottes, bouquetins et chamois.



MORZINE-AVORIAZ

Haute-Savoie : 25 km de Cluses, 30 km de Thonon les Bains

• Le domaine skiable:

Avoriaz : 75 km de pistes : en plein cœur du plus grand domaine skiable transfrontalier du monde: les Portes du Soleil, Avoriaz est réputée pour son superbe plateau exposé plein sud à 1800 m d'altitude. Enneigement assuré

• Ski alpin :

- 5 moniteurs ESF * 5 jours * 2h
- remise des insignes
- 5 jours complets de forfait ski
- 4 à 6 heures par jour
- local à skis au pied des pistes
- Casque de ski pour tous

• Autres activités :

- **Patinoire**
- Luge
- Jeux de neige, soirées à thèmes, veillées tous les soirs et bien sûr la traditionnelle boum de fin de centre.

• Hébergement :

Notre chalet de style savoyard est situé à 700 mètres des pistes (navettes devant le chalet).
6 salles d'activités et un terrain multisports.
Cuisine soignée avec spécialités locales préparées par le patron.

• Chambres :

Chambres de 2 à 6 lits maximum . Elles sont toutes équipées d'une salle de bain.

• Situation Géographique :

Au sommet de la Chamossière, on distingue le Lac Léman, le Mont-Blanc et la frontière suisse à quelques encablures...de quoi situer Morzine en un coup d'œil : un village station niché au creux des Alpes, entre montagnes et forêts, à seulement 30 km de Thonon-les-Bains. Nous chausserons nos skis à Avoriaz, un « petit colorado savoyard », entièrement piéton, situé à 1800 mètres d'altitude et dont l'architecture mimétique allie tradition et modernité.

75 km de pistes
51 pistes

6 vertes
25 bleues
14 rouges
6 noires

Altitude de 1800 à 2460m

6 - 17 ans
50 enfants + 7 adultes

Transport
Train

Chalet à 700m des pistes

Du 07-04 au 13-04-2024 (C)

910€

Tout compris
(voir page 4)

Dispositions légales et réglementaires

Titre VI - De la vente de voyages ou de séjours

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transports aériens ou de titres de transports sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transports à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur le prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou séjour tels que :

1°) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ;

2°) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3°) Les repas fournis ;

4°) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5°) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs détails d'accomplissement ;

6°) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles et moyennant un supplément de prix ;

7°) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 12 jours avant le départ ;

8°) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9°) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10°) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11°) Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12°) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme.

13°) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite aux consommateurs engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1°) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2°) La destination ou les destinations du voyage, et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3°) Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4°) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5°) Le nombre de repas fournis ;

6°) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7°) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8°) Le prix total des prestations facturées, ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9°) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10°) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11°) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12°) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage ou au vendeur des services concernés ;

13°) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^{ème} de l'article 96 ci-dessus.

14°) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15°) Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;

16°) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17°) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18°) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19°) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférents, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; et un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours et réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- Soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Conditions générales. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

Responsabilité de ADAV - ADAV agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de services. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. L'exécution des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires,

grants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier ou même d'annuler ses programmes. Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées seront remboursées sans que le participant ait droit à un quelconque dédommagement. Tout séjour écourté, toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Responsabilité du participant - Tout séjour interrompu ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le prix du séjour ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage, ou encore, si par suite de non-présentation des documents de voyage, (passeport, visas, certificats de vaccination, etc.), il se trouvait dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée. De plus, en cas d'un retour anticipé qui serait la conséquence d'une décision de renvoi à cause d'un comportement mettant en danger la propre sécurité du participant ou celle des autres, les frais de retour restent à la charge des parents ou de la collectivité adhérente. Toute réclamation relative à un voyage ou un séjour doit être adressée par lettre à ADAV, dans un délai d'un mois après la fin des prestations.

Prix tout compris - Nos prix incluent toutes les prestations annoncées dans le présent catalogue. Des activités supplémentaires peuvent être proposées aux participants sans faire l'objet d'une surfacturation.

Ils sont calculés sur une base minimale de participants. Si à l'issue des inscriptions et regroupements éventuels, cette base n'est pas atteinte, le séjour pourra être annulé ou proposé avec un réajustement tarifaire. Le catalogue est remis à titre d'informations et ne constitue pas un document contractuel ; des fluctuations d'ordre économique ou variations des taux de change par rapport à la date de sortie de nos catalogues peuvent entraîner une modification des tarifs.

Les tarifs incluent également l'accès gratuit à notre serveur vocal, afin que les familles soient régulièrement tenues informées du bon déroulement du séjour. **Inscription** - Elle n'est ferme qu'au reçu de la convention qui vous est adressée à l'inscription, accompagnée d'un acompte de 50% du coût du séjour. Les places réservées en option vous seront bloquées durant 2 semaines ; si la convention d'accueil ne nous est pas retournée dans les délais, ces places seront remises à la disposition de nos adhérents.

Annulations - Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le départ : 80€ de frais de dossier sont retenus ;

- Entre 30 jours et 5 jours, 80% de la valeur du séjour est retenue ;

- Moins de 5 jours, 100% de la valeur du séjour est retenue.

L'option "remboursement des frais d'annulation" (option facultative) peut être souscrite. Cette garantie s'applique en cas de maladie, d'accident ou de décès. Cette garantie s'applique exclusivement avant le départ du participant. Le montant de la souscription (4% du coût du séjour avec une prime minimale de 10€) doit être OBLIGATOIREMENT versé à l'inscription.

L'assurance - Notre responsabilité Civile couvre chacun des participants en tant qu'auteur ou responsable d'un dommage. La clause "assistance rapatriement" est également prévue. Nous avons par ailleurs contracté une assurance qui permet aux jeunes ayant à manquer plus de 15 jours d'école à la suite d'un accident survenu au cours d'un des séjours ADAV de bénéficier de cours scolaires privés de rattrapage.

Le fait de s'inscrire à un de nos séjours implique l'adhésion complète à nos conditions générales ainsi qu'aux termes de la convention d'accueil (pour les groupes).

Attention ! Toute perte ou disparition d'objet de valeur (tels que bijoux, espèces, walkman, appareil photo, etc.) est exclue.

Important - Pour les soins médicaux à l'étranger, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées. Pour les pays membres de la Communauté Européenne se munir de la carte européenne d'assurance maladie (ex E111), délivrée par la section de Sécurité Sociale dont vous dépendez (ce formulaire permet la prise en charge directe des soins médicaux en cas d'hospitalisation).

Chèques et bons C.A.F. - L'ADAV a reçu l'agrément de l'A.N.C.V. (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) et est habilitée à percevoir les Bons Vacances délivrés par les C.A.F.

Agrements - Tous nos séjours sont agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sport et reçoivent donc un numéro d'agrément.

L'ADAV a également reçu l'agrément Tourisme lui permettant d'organiser des séjours à l'étranger et des séjours familiaux.

Utilisation de photos - L'ADAV se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et documents de présentation sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai d'un mois à l'issue du séjour.

Règlement Général sur la Protection des Données

1. Préambule

Dans le cadre de ses missions et dans le respect de la législation issue du règlement européen 2016/679 (Règlement général pour la protection des données dit RGPD), l'ADAV Voyages et vacances initie et met en œuvre, sous sa responsabilité, différents traitements de données à caractère personnel. Ils concernent tout usager des services proposés par l'ADAV. L'ADAV souhaite porter à la connaissance de l'utilisateur une information claire et précise concernant les traitements effectués sur ses données à caractère personnel.

2. Fondement

L'ADAV traite les données personnelles de l'utilisateur conformément à la réglementation applicable. (Article 6 du RGPD). Le traitement des données personnelles repose sur les fondements juridiques suivants :

- Le consentement

L'ADAV est susceptible de traiter les données personnelles de l'utilisateur si ce dernier a donné expressément son consentement (en remplissant un formulaire sur le site internet ou dans nos bureaux, ou en cochant une case dédiée). L'utilisateur peut à tout moment retirer son consentement.

- L'exécution d'un contrat

L'ADAV peut être amené à traiter les données personnelles de l'utilisateur pour la mise en place et l'exécution d'un contrat.

- L'exécution d'une obligation légale

L'ADAV est soumis à plusieurs obligations légales en vertu de la réglementation applicable. En conséquence, l'ADAV peut être amené à traiter les données personnelles de l'utilisateur pour respecter ces obligations.

3. Traitements de données à caractère personnel collectées par l'ADAV

Les données personnelles recueillies ne sont traitées que par le service compétent et dans le cadre d'une finalité bien spécifique, explicite et légitime.

Type de collecte	Données	Finalités et base légale
Site Internet		
Formulaire de contact du site internet	Nom, prénom, civilité, adresse, numéro de téléphone, numéro de portable, courriel, données contenu dans le message	Gestion des demandes d'information des contacts Base légale : Article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 ; le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes
Blogs et réseaux sociaux	Photographies, vidéos	Communiquer avec les responsables légaux sur le séjour de l'enfant Base légale : Article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 ; le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes
Données de connexion du site internet	Données relatives à l'équipement, au navigateur et à la localisation	Statistiques d'audience du site Base légale : Article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 ; le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes
Service Ressources Humaines		
Recrutement	Lettre de motivation, CV	Gestion des procédures de recrutement Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles
Service Gestion Administrative		

Gestion des activités de l'enfant pendant le séjour	aptitudes à la natation (oui/non), enfant a déjà skié (oui/non), nombre de séjours au ski de l'enfant, niveau de ski de l'enfant taille, poids, peinture, tour de tête	Vérifier l'aptitude de l'enfant à pratiquer une activité Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles
Inscription au séjour – Données administratives	Enfant : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, sexe, classe suivie, numéro carte d'identité, date d'expiration carte d'identité, copie carte d'identité, numéro passeport, date d'expiration passeport, copie de passeport Enfant en foyer : nom et prénom de l'éducateur, adresse du foyer, courriel du foyer, téléphones du foyer, nom et prénom du travailleur social, téléphone du travailleur social, enfant suivi dans le cadre de la protection de l'enfance (oui/non), enfant suivi dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse (oui/non) Parents ou responsable légal : nom, prénom, adresse, téléphones, courriel, numéro carte d'identité Enfant déjà parti en centre de vacances (oui/non), Enfant autorisé à fumer (oui/non)	Assurer le séjour de l'enfant Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles
Prise en charge sanitaire de l'enfant pendant le séjour	Vaccins à jour (oui/non), copie du carnet de vaccination, rubéole (oui/non), coqueluche (oui/non), varicelle (oui/non), otite (oui/non), angine (oui/non), rougeole (oui/non), rhumatisme articulaire aigu (oui/non), oreillons (oui/non), scarlatine (oui/non), asthme (oui/non), difficultés de santé, traitement, copie d'ordonnance, allergies médicamenteuses, allergies alimentaires, allergies autre, régime alimentaire (oui/non), troubles	Assurer la prise en charge sanitaire de l'enfant durant le séjour Base légale : Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles Art 4 arrêté du 20 Février 2003

4. Destinataires des données récoltées par l'ADAV

Les destinataires des données à caractère personnel des usagers au sein de l'ADAV sont soumis à une obligation de confidentialité et ont été sensibilisés en fonction de leur niveau de responsabilité.

Ces données peuvent être recueillies par les différents services de l'ADAV ainsi que par les personnes habilitées à les connaître du fait de la loi.

Le cas échéant, ces données peuvent également être transférées à des sous-traitants : hébergeur des sites d'accueil, service de restauration, intervenants libéraux (infirmières, médecins ...), assurances. Dans ce cas, l'ADAV s'assure, en tout état de cause, des garanties en matière de protection des données à caractère personnel apportées par ledit prestataire et formalise avec lui un acte contractuel conforme à la réglementation.

5. Durée de conservation des données récoltées par l'ADAV

La durée de conservation des données varie en fonction de la réglementation en vigueur et des besoins de l'ADAV.

Type de collecte	Durée de conservation
Site Internet	
Formulaire de contact	Les données sont conservées 1 an, puis sont supprimées définitivement.
Blogs et réseaux sociaux	Les photographies et vidéos publiées sur le compte Facebook de l'ADAV sont supprimées un an après publication. Les photographies et vidéos publiées sur les blogs de l'ADAV sont supprimées trois mois après publication.
Données de connexion	Les données sont conservées 26 mois par google avant d'être supprimées.
Service collecte	

Inscription au séjour - données administratives	Les dossiers d'inscription et tous les documents liés sont archivés 6 mois après la fin du séjour, puis détruits 2 ans après la fin de l'archivage. Les documents seront conservés au-delà de 30 mois uniquement en cas de litige. Les données enregistrées dans les bases de données des logiciels métiers de l'ADAV seront supprimées 1 an après la 18ème anniversaire de l'enfant.
Gestion des activités de l'enfant pendant le séjour	
Prise en charge sanitaire de l'enfant pendant le séjour	Les renseignements médicaux sont conservés par l'ADAV uniquement pendant la durée du séjour. A la fin du séjour, les informations médicales sont restituées au responsable légal.
Service Ressources Humaines	
Recrutement	Les curriculums vitae et lettres de motivations sont conservés 2 ans avant d'être détruits, sauf opposition du candidat.

6. Droits des personnes concernées

Chaque personne concernée a la possibilité d'exercer les droits suivants :

- Le droit d'accès : l'utilisateur dispose du droit de demander une copie de ses données.

- Le droit de rectification: l'utilisateur peut demander la modification de ses données personnelles.

- Le droit à la limitation du traitement : l'utilisateur peut demander la limitation du traitement de ses données personnelles dans les cas prévus par la législation et la réglementation.

- Le droit à la portabilité des données: l'utilisateur a le droit de demander un export de ses données personnelles dans un format numérique couramment utilisé et lisible.

- Le droit à l'effacement des données : l'utilisateur peut demander l'effacement de ses données lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- Les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.

- L'utilisateur retire son consentement, dans le cas où celui-ci est la seule et unique base légale autorisant le traitement des données.

- L'utilisateur s'oppose au traitement de ses données et il n'existe pas de motif légitime justifiant le traitement.

- Les données ont fait l'objet d'un traitement illicite.

- Le droit d'opposition: l'utilisateur peut s'opposer au traitement de ses données personnelles, sauf en cas de motif légitime prévalant ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

- Le droit de retirer son consentement: lorsque les traitements de données que l'ADAV met en œuvre sont fondés sur le consentement de l'utilisateur, ce dernier peut le retirer.

Toutes les demandes relatives au RGPD ou aux droits susmentionnés pourront être adressées au délégué à la protection des données, désigné par l'ADAV par courriel à l'adresse électronique suivante : dpo@adav-vacances.com.

Dans un souci de confidentialité et de protection de vos données personnelles, l'ADAV demandera à l'utilisateur une preuve de son identité et des informations complémentaires pour lui permettre de traiter la demande.

L'ADAV mettra tout en œuvre pour répondre à la demande de l'utilisateur dans un délai de 30 jours. Cependant, ce délai peut être allongé pour des raisons liées à la complexité de la demande et au nombre de demandes.

En cas de réponse insatisfaisante, l'utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Avant toute réclamation auprès de la CNIL, nous encourageons l'utilisateur à prendre contact avec l'ADAV, pour résoudre ensemble votre demande.

7. Sécurité et confidentialité

Dès réception de vos données, l'ADAV met tout en œuvre pour les protéger, en appliquant dans nos services, des procédures et des mesures de sécurité strictes afin d'éviter tout accès non autorisé.

Parmi ces mesures figurent principalement : la gestion des habilitations pour l'accès aux données, des mesures de sauvegarde interne, le processus d'identification.

Dans le cas où une intrusion porterait atteinte à des données personnelles, une notification serait effectuée, selon les dispositions légales et réglementaires, auprès de la CNIL, autorité de contrôle désignée pour le RGPD. Elle sera portée à la connaissance des usagers par tout moyen défini par l'ADAV, en ce compris la voie électronique ou en ligne.

